



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents :

Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle et Mrs FOURNIER Robert, SEPTFONDS Sébastien, SANNIÉ Maxime, BANES Walter, PÉGORIER Thierry, Alain CALIXTE

Absents (excusés ayant donné pouvoir) : DUPUY Serge (pouvoir à Alain CALIXTE), DELBOSC-NAUDAN Sabine (pouvoir à Maxime SANNIÉ), BAUCHE Hélène

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 11

Nombre de votants : 10

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. Walter BANES, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2022
- Subvention APE
- Révision des attributions de compensation des communes de Golin hac et Saint Hippolyte
- Plan de gestion local Unesco « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle » en France
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – exercice 2021
- Demande de subventions Etat – Exercice 2022 – Remplacement des appareillages électriques : actualisation du plan de financement
- Demande de subventions Etat - Exercice 2022 – Réfection des parois et voutes de l'église Saint-Jacques de Lassouts : actualisation du plan de financement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2022 est validé.

Délibération n° 35-2022

Subvention APE

Madame le Maire fait part du montant de l'aide financière de 499,50 euros qui sera versée à l'APE pour le financement des repas de midi pour les élèves de l'école
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette subvention.

Délibération n° 36-2022

Evolution de l'attribution de la compensation de Golin hac

L'intercommunalité propose que la commune de Saint-Hippolyte, qui dispose d'un potentiel financier par habitant de plus de 30% du seuil définit par la loi, voit son attribution de compensation diminuer. Il est donc proposé d'appliquer une réduction de 1.7 %.

Après exposé, le Conseil Municipal valide, à la majorité (1 abstention, 9 pour) cette attribution de compensation.

Délibération n° 37-2022

Evolution de l'attribution de la compensation de Saint-Hippolyte

L'intercommunalité propose que la commune de Saint-Hippolyte, qui dispose d'un potentiel financier par habitant de plus de 200% du seuil définit par la loi, voit son attribution de compensation diminuer. Il est donc proposé d'appliquer une réduction de 5 %.

Après exposé, le Conseil Municipal valide, à la majorité (1 abstention, 9 pour) cette attribution de compensation.

Délibération n° 38-2022

Approbation du plan de gestion local Unesco « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
Reportée

Délibération n° 39-2022

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable – Exercice 2021

Madame le Maire expose le rapport sur le prix et la qualité du service public, pour l'exercice 2021.
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce rapport.

Délibération n° 40-2022

Demande de subventions Etat - Exercice 2022 – Remplacement des appareillages électriques : actualisation du plan de financement

Mme Cabanettes Isabelle explique que, suite à la notification du montant de la subvention de l'Etat, une actualisation du plan de financement a été demandée par la Préfecture.
Après exposé, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce nouveau plan de financement.

Délibération n° 41-2022

Demande de subventions Etat - Exercice 2022 – Réfection des parois et voutes de l'église Saint-Jacques de Lassouts : actualisation du plan de financement

Mme Cabanettes Isabelle explique que, suite au nouveau devis de l'entreprise chargée des travaux, une actualisation du plan de financement a été demandée par la Préfecture, dans le cadre de la demande de subventions de l'Etat.
Après exposé, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce nouveau plan de financement.

Fin de la séance à 22h10.

Fait à Lassouts, le 13 FEV. 2023

Le secrétaire de séance

Madame le Maire
Le Maire
Elodie GARDES



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.